

MOBILITÉ 2025 DES CPIP

LE DÉBUT DES ANNÉES DE VACHES MAIGRES ...

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 7 Mars 2025

Dans une communication datée de ce jour, la DAP a informé les organisations syndicales de certains détails pratiques concernant la future mobilité des CPIP 2025.

- Nombre de postes vacants proposés : environ **90 postes**
- Date prévisionnelle d'**ouverture de la campagne de mobilité : 24 mars 2025**

La DAP justifie le faible nombre de postes proposés par l'épuisement des recrutements du plan 2018-2022 et l'absence de création de postes pour l'année 2025. Elle calibre donc sa mobilité sur le nombre de CPIP actuellement en formation et qui vont sortir d'école en juillet 2025.

L'UFAP UNSa Justice DENONCE les recrutements faméliques depuis 2022 et les embouteillages qu'ils vont créer en matière de mobilité.

Aucune création de poste de CPIP cette année et à peine 87 postes ouverts au concours de CPIP 2025... Alors qu'il en manque déjà (au minimum) 327 ! Et que la surpopulation pénale continue d'augmenter !

Que les choses soient dites et que tout le monde soit prévenu, pour que personne ne fasse semblant de s'étonner ou ne se défausse de ses responsabilités :

Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation vont droit dans le mur !

Les perspectives de réinsertion se réduisent à peau de chagrin et les risques de loupés dans les dossiers augmentent en flèche ! Alors que les yeux des médias et des citoyens sont braqués sur nous et que la surpopulation pénale défraye la chronique chaque mois, **les gouvernements successifs abandonnent les SPIP et leurs personnels en rase campagne !** Quand ils ne les jettent pas en pâture à la vindicte populaire ...

Les effectifs de référence en SPIP, censés améliorer la rationalité de l'administration en matière de gestion RH, de mobilité et de recrutement, sont en réalité périmés depuis leur entrée en vigueur. **L'absence de taux de compensation des besoins du service (T.C.B.S) et de réelle clause de revoyure font perdre tout utilité à cet outil.** Surtout quand on leur adosse des taux de couverture tronqués qui incluent notamment les contractuels dans les effectifs réels !

Deuxième effet Kisscool, **la DAP se trouve désormais bien en peine d'obtenir des créations de poste à Bercy !** Comment, en effet, demander la création d'un poste sur l'antenne d'Amiens où les CPIP gèrent plus de 120 dossiers par personne, quand officiellement les effectifs théoriques sont couverts à 90% ?

Aujourd'hui, les effectifs de référence font pire que mieux en créant eux-mêmes la pénurie dans les services !

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, les effectifs de référence ne doivent pas être un totem qui fait perdre de vue la réalité des conditions et des charges de travail !

L'UFAP UNSa Justice réclame un plan de recrutement ambitieux pour les SPIP, tous corps confondus.

Elle demande le comblement immédiat des **455 postes vacants** et **un effort budgétaire** conséquent pour anticiper les besoins futurs et améliorer drastiquement la qualité des prises en charge.

Dans la perspective de la mobilité CPIP 2025, l'UFAP UNSa Justice EXIGE de l'administration qu'elle desserre les cordons de la bourse et fasse un effort supplémentaire sur les ouvertures de postes !

L'UFAP UNSa justice demande également à la DAP de tenir les délais annoncés et de s'engager à publier les résultats au début du mois de juin !

**Le secrétaire national UFAP UNSa Justice pour les SPIP
Simon Pierre LAGOUCHE**